Image not found or type unknown

Quel montant demander pour préjudice moral et corporel ?

Par **Nathalie Martin**, le **12/03/2012** à **15:57**

Bonjour,

J'ai déposé une plainte pour violences volontaires. Il sera jugé le 17 avril. Je voudrai me constituer partie civile pour avoir des dommages et intérêts. Mon préjudice moral concerne principalement la peur que j'ai eu devant cette rare violence physique, les douleurs que j'ai eu pendant plus d'une semaine sur tout le corps jusqu'à en pleurer chaque soir d'épuisement, la peur que j'ai eu de sortir le soir et même de sortir tout court au début, l'angoisse et la tristesse que je ressent chaque fois que je ressent cette peur car cela me rappelle fatalement cette journée où je me suis fait agressée, etc ...
Je n'ai aucune idée de combien demander comme somme pour ce préjudice.
Je vous remercie de votre aide.

Nathalie Martin.

Par **Jenniferdal**, le **18/03/2012** à **10:20**

Bonjour Nathalie,

J'imagine que cette épreuve a du être extrêmement douloureuse pour vous et il est tout a fait normalement que vous vous interrogiez sur la façon dont vous devez chiffrer votre préjudice.

Toutefois, il m'est délicat de répondre précisément à vos interrogations, il me faudrait plus d'information.

En effet, de nombreuses choses sont à prendre en compte et sachez avant toute chose que pour chiffrer votre préjudice il faut des justificatifs à l'appui.

De plus, la question principale est de savoir si votre agresseur est solvable, car si ce n'est pas le cas, vous disposez de vos de recours différentes.

Je vous invite donc à me contacter directement par mail : jennyh_30@hotmail.com afin que je puisse vous aider au mieux.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés